



Aperçu du plan de mise en œuvre de la conservation

pour le lieu prioritaire des
Basses-terres du Saint-Laurent



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

N° de cat. : CW66-1585/1-2025F-PDF
ISBN : 978-0-660-75035-4
EC24037

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025

Also available in English

Table des matières

Reconnaissance des terres.....	2
Remerciements	2
Introduction	3
Lieu prioritaire des Basses-terres du Saint-Laurent.....	6
Énoncé de la vision.....	8
Cibles de conservation	9
Pressions	11
Analyse de la situation	13
Stratégies clés	14
Évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats.....	19
Annexe 1. Espèces en péril dans les Basses-terres du Saint-Laurent	20
Annexe 2. Détails des plans de conservation régionaux.....	24
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	24
Aire naturelle de la Vallée de l'Outaouais	26
Aire naturelle de l'estuaire d'eau douce.....	29
Région administrative du Centre-du-Québec	31

Reconnaissance des terres

Les Basses-terres du Saint-Laurent (BTSL) ont une importance culturelle et traditionnelle majeure pour plusieurs Premières Nations de la région. La présence historique et contemporaine sur ce territoire des Nations mohawk, algonquine, abénaquise, atikamekw et wendat en est le vivant témoignage encore aujourd'hui. Cette reconnaissance se veut un témoignage de notre respect envers les personnes qui protègent ces terres et ces eaux depuis des temps immémoriaux et envers celles qui continuent à les préserver. Nous réaffirmons ainsi notre engagement à apprendre et à travailler ensemble dans un esprit de réconciliation.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les partenaires et collaborateurs de la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent ainsi que les bailleurs de fonds qui contribuent à cette initiative. Grâce à vos efforts, beaucoup de travail a été accompli, ce qui donne lieu à des mesures de conservation qui profitent aux espèces en péril, mais également à d'autres espèces sauvages, comme les oiseaux migrateurs et les espèces importantes pour les peuples autochtones. Nous tenons à remercier particulièrement les partenaires ayant collaboré à la production de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent, ainsi que ceux qui sont porteurs des initiatives de mise en œuvre des actions de conservation.

Introduction

L'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada

La biodiversité du Canada est une pierre angulaire de notre mode de vie. L'intensification des répercussions de l'activité humaine sur la planète entraîne la perte d'une quantité croissante d'habitats et met en péril la survie de plus en plus d'espèces. Nous devons prendre des mesures novatrices pour veiller à la protection et au rétablissement des animaux, des plantes et des lieux qui nous sont chers. L'[L'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada](#) (l'Approche pancanadienne) passe d'approches de conservation axées sur une seule espèce à des approches axées sur de multiples espèces et sur des écosystèmes. En centrant nos efforts dans des endroits particuliers présentant une grande biodiversité et de grandes concentrations d'espèces en péril, nous pouvons conserver des habitats qui profitent simultanément à de nombreuses espèces. Cela nous permet également de réunir des partenaires ayant des objectifs communs en vue de l'amélioration de la collaboration et de la coordination. Grâce à ce partenariat, nous travaillerons à assurer la protection et le rétablissement à long terme des espèces en péril.

Des principes importants guident le travail mené en collaboration dans le cadre de l'Approche pancanadienne :

- priorités communes et leadership partagé
- participation des Autochtones
- renforcement des décisions fondées sur des données probantes
- investissements harmonisés

Nous établissons les priorités à l'aide de critères définis, suivi de :

- la planification de l'intervention concertée
- l'investissement et la mise en œuvre des mesures
- le suivi et la publication des résultats

Voici les résultats et les avantages des mesures prises dans le cadre de l'Approche pancanadienne :

- amélioration des résultats en matière de conservation pour un plus grand nombre d'espèces en péril
- amélioration du rendement des investissements
- retombées positives accrues pour la biodiversité et les écosystèmes

Lieux prioritaires pour les espèces en péril

Dans le cadre de cette approche, 12 lieux prioritaires ont été sélectionnés au Canada. Ces lieux présentent une biodiversité importante et des concentrations élevées d'espèces en péril et offrent des possibilités de faire progresser les mesures de conservation. Dans chaque lieu prioritaire, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec les peuples autochtones, les organisations et les partenaires pour élaborer des plans de mise en œuvre intégrée de la conservation¹.

Dans l'ensemble, les lieux prioritaires ont un pourcentage plus élevé de terres privées que le reste du Canada et des activités socioéconomiques sont présentes dans ces régions. ECCC reconnaît l'importance de l'intendance par les propriétaires privés pour la conservation des espèces en péril dans ces endroits et la nécessité de travailler de façon plus générale pour cerner les possibilités de conservation sur ces terres; nous accueillons favorablement les nouvelles possibilités de collaboration avec les parties intéressées.

Les lieux prioritaires ne sont pas tous aux mêmes étapes de la planification coopérative et de la mise en œuvre des mesures de conservation dans le cadre de l'Approche pancanadienne. Dans bon nombre de ces régions, d'importants travaux de conservation sont en cours depuis longtemps et, dans certaines d'entre elles, des approches collaboratives et une planification de la conservation étaient déjà en cours avant qu'elles ne soient choisies comme lieux prioritaires. D'autres lieux prioritaires constituent de nouvelles initiatives, et la mobilisation et la planification de la conservation y sont donc encore aux premiers stades. Tous ces lieux prioritaires s'appuient sur le travail existant en mettant en œuvre des actions de conservation coordonnées et multipartenaires dans ces lieux, mais il n'existe pas d'approche universelle de la planification collaborative dans ces lieux diversifiés. Pour en apprendre davantage au sujet de l'Initiative sur les lieux prioritaires et du travail entrepris par nos partenaires pour rétablir les espèces en péril dans ces lieux prioritaires, veuillez consulter notre [site Web interactif](#).

Planification de la mise en œuvre de la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent

Le développement de la stratégie de mise en œuvre pour ce lieu prioritaire s'est appuyé sur deux ententes, soit le [Plan d'action Saint-Laurent](#) (2011-2026) et l'[Entente Canada-Québec pour la protection des espèces en péril au Québec](#) (2012-2022). C'est notamment dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent que l'[Atlas des territoires](#)

¹ Le Québec n'a pas signé l'Accord sur la protection des espèces en péril et possède sa propre Loi sur les espèces menacées et vulnérables (LEMV). Ainsi, le Québec ne participe pas à l'élaboration de politiques et de mécanismes pancanadiens en matière de conservation des espèces en péril, et, ce faisant, ne mettra pas en œuvre l'Approche pancanadienne. Le Québec entend travailler en complémentarité avec le gouvernement fédéral dans l'établissement de priorités à l'égard du rétablissement des espèces en situation précaire, et ce, à l'intérieur des mécanismes déjà existants.

[d'intérêts pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent](#)² a été développé. Comme son nom l'indique, l'Atlas identifie des noyaux d'intérêt pour la conservation. Il a été produit suivant la méthode des [standards ouverts pour la pratique de la conservation](#) et il constitue un élément central de l'approche de mise en œuvre. En effet, ce document sert d'outil de référence depuis 2019 afin de planifier et mettre en œuvre les actions visant la conservation des espèces en péril terrestres et des milieux naturels dans les BTSL, tant pour des organisations gouvernementales et municipales que pour des organisations non gouvernementales et académiques.

Le cadre de mobilisation des partenaires mis à contribution pour planifier et mettre en œuvre les actions de conservation dans les BTSL varie. Il privilégie les partenaires ayant des initiatives de planification existantes qui intègrent les territoires d'intérêt de l'Atlas où on retrouve une concentration importante d'espèces en péril terrestres. Dans certains cas, il fait appel à des intervenants impliqués dans des grands secteurs d'activité pour lesquels des enjeux de conservation sont communs et s'étendent à tout le territoire des BTSL.

Un document plus complet sur la stratégie préconisée pour la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada dans les Basses-terres du Saint-Laurent est disponible sur demande auprès d'ECCC (enviroinfo@ec.gc.ca).

² Jobin, B., L. Gratton, M.-J. Côté, O. Pfister, D. Lachance, M. Mingelbier, D. Blais, A. Blais et D. Leclair. 2019. Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses- terres du Saint-Laurent – Rapport méthodologique version 2, incluant la région de l'Outaouais. Québec, Environnement et Changement climatique Canada, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Plan d'action Saint-Laurent, 194 p.

Lieu prioritaire des Basses-terres du Saint-Laurent

Ce lieu prioritaire offre un paysage de plaines qui s'étendent sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent (Figure 1). Il forme une entité géographique vaste et complexe dans laquelle on retrouve des contextes écologiques variés.

Les BTSL, avec leur couloir fluvial, sont d'une importance capitale pour les oiseaux migrateurs. On y retrouve 13 refuges d'oiseaux migrateurs, quatre réserves nationales de faune, et 25 zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). Dans ce lieu prioritaire, on y trouve également 68 espèces d'oiseaux prioritaires ciblées dans [la stratégie de conservation des oiseaux pour la région 13 au Québec \(RCO-13\)](#).

Superficie : 3,15 millions d'hectares

Description :

Correspond à la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent (région de conservation des oiseaux 13) à laquelle ont été ajoutés les secteurs d'intérêt de Covey Hill (Montérégie) et l'archipel de l'Isle-aux-Grues (Chaudière-Appalaches)

Composition de l'écosystème :

- 40 % terres agricoles
- 24 % forêts
- 10 % zones humides
- 12 % urbain
- 11 % eaux libres



Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*).
Source : Benoît Jobin

En date de la publication du présent document, cette région compte 68 espèces en péril terrestres avec un statut proposé par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), incluant 21 oiseaux, 13 plantes, 10 reptiles, 10 arthropodes, 9 mammifères, 4 amphibiens et 1 lichen. Parmi celles-ci, 59 espèces sont inscrites à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (Figure 2) et on retrouve des habitats essentiels désignés pour 17 d'entre elles dans le lieu prioritaire. Le détail de ces espèces se retrouve à l'Annexe 1.

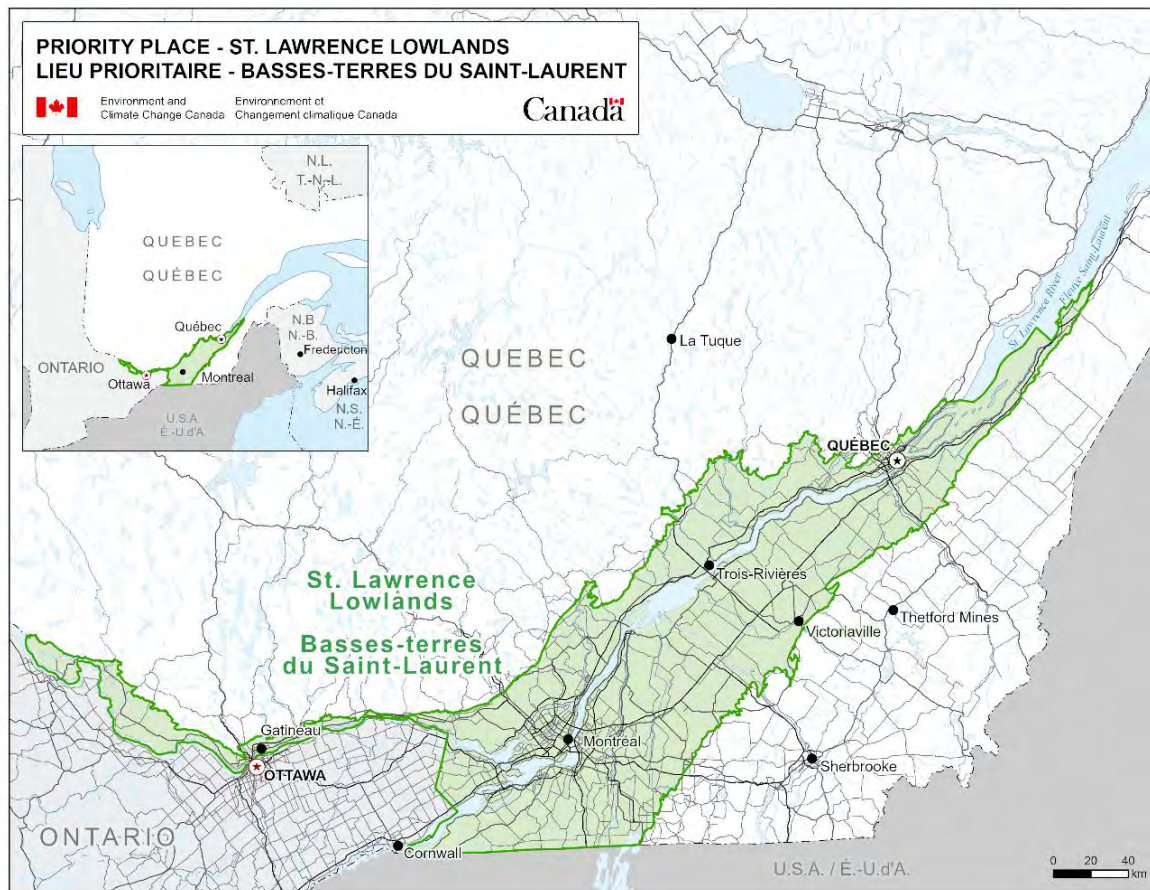


Figure 1. Territoire couvert par le lieu prioritaire des Basses-terres du Saint-Laurent.

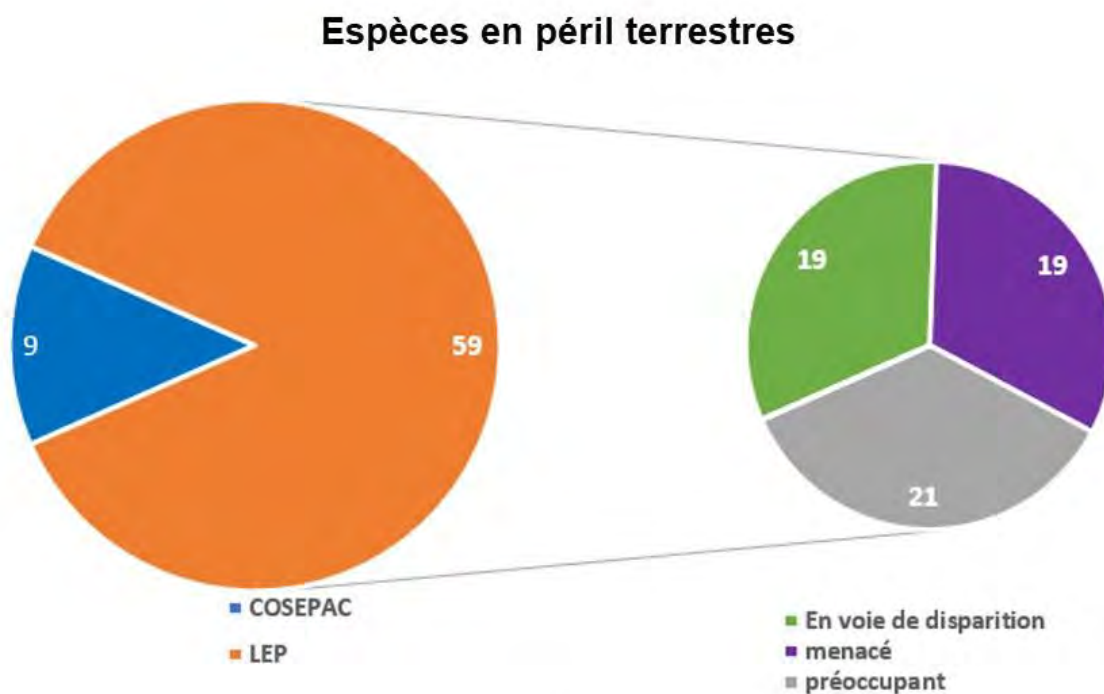


Figure 2. Nombre d'espèces en péril terrestres dans le lieu prioritaire des Basses-terres du Saint-Laurent. Le statut des espèces officiellement désigné en vertu de la LEP est détaillé à droite.

Plus de 89% du territoire des BTSL est de tenure privée et une très faible proportion du territoire des BTSL jouit d'un statut permettant la protection de l'habitat des espèces en péril terrestres.

Énoncé de la vision

L'énoncé de vision pour la conservation des espèces en péril dans ce lieu prioritaire reprend celui général tiré de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent :

« Les Basses-terres du Saint-Laurent sont reconnues pour leur remarquable biodiversité composée d'écosystèmes fonctionnels et représentatifs dont plusieurs soutiennent des populations viables d'espèces en situation précaire. D'ici 2050, des habitats nécessaires à la survie de la faune et de la flore terrestres (marais, marécages, tourbières, friches, forêts, cultures pérennes et autres) sont conservés au sein d'un réseau écologique résilient aux changements anticipés. La préservation de ce patrimoine naturel est possible grâce à l'action concertée des différents ordres de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), des groupes de conservation, des comités régionaux de

concertation, des entreprises et des citoyens qui gèrent les ressources naturelles de façon durable. »

Cibles de conservation

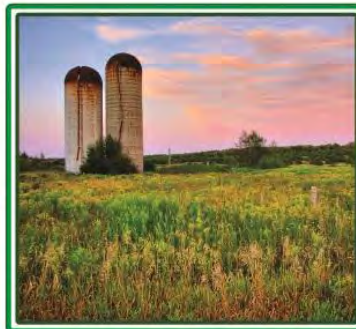
Les cibles de conservation représentent différentes composantes du territoire qui, si elles sont protégées ou gérées adéquatement, contribueront à maintenir l'ensemble de la biodiversité des Basses-terres du Saint-Laurent. La sélection des milieux d'intérêt pour la conservation des espèces en péril ainsi que les stratégies et les actions de conservation s'articulent autour de 5 cibles de conservation de l'écosystème à l'échelle des BTSL, provenant de de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent (Tableaux 1 et 2).



Milieux aquatiques



Milieux forestiers



Milieux ouverts – friches



Milieux ouverts –
prairies agricoles



Milieux humides

Cibles de conservation du filtre grossier retenues pour la mise en œuvre des actions de conservation dans les BTSL. [Crédits photos : Environnement et Changement climatique Canada - milieux forestiers, milieux humides ; Rick Harris, CC BY-SA 2.0 <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/deed.fr>, via Wikimedia Commons – milieux ouverts – friches ; Benoît Jobin – milieux aquatiques, milieux ouverts – prairies agricoles.]

Tableau 1. Cibles de conservation du filtre grossier retenues pour la mise en œuvre des actions de conservation dans les BTSL

Cible du filtre grossier	Type d'habitat, écosystème ou association végétale	Exemples d'espèces en péril associées à la cible de conservation
Milieux forestiers	Milieu terrestre – forêt tempérée incluant les milieux riverains non formés de milieux humides	Grive des bois; Paruline azurée; Pioui de l'Est; Tortue des bois; Ginseng à cinq folioles; Salamandre sombre des montagnes
Milieux humides	Marais, marécages, tourbières, prairies humides, eau peu profonde	Petit Blongios; Râle jaune; Hibou des marais; Tortue mouchetée; Gentiane de Victorin; Carex faux-lupulina
Milieux ouverts – friches	Friches herbacées et arbustives	Rainette faux-grillon de l'Ouest; Paruline à ailes dorées; Monarque
Milieux ouverts – prairies agricoles	Cultures pérennes, pâturages, prairies naturelles	Goglu des prés; Sturnelle des prés; Hirondelle rustique; Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est
Milieux aquatiques	Cours d'eau en dehors du couloir du Saint-Laurent	Tortue-molle à épines; Tortue des bois; Tortue géographique; Hirondelle de rivage

Tableau 2. Buts à long terme de l'état de conservation des cibles de conservation du filtre grossier de l'Atlas.

Cible	But
Milieux forestiers	D'ici 2050, la superficie du couvert forestier et la taille des fragments forestiers ne sont pas réduites, la proportion de peuplements matures s'est accrue, la couverture de milieux naturels dans le paysage environnant demeure passable, l'occupation du territoire par la Grive des bois s'améliore et le nombre d'occurrences viables* du ginseng à cinq folioles est maintenu.
Milieux humides	D'ici 2050, la superficie des milieux humides n'est pas réduite, la couverture des milieux naturels dans le paysage environnant demeure bonne, et l'occupation du territoire par des espèces en péril demeure stable (Petit Blongios, Paruline à couronne rousse) ou s'améliore (salamandre à quatre orteils, arisème dragon).
Milieux ouverts - Friches	D'ici 2050, la superficie totale (et moyenne) des friches (superficie minimale de 5 ha) n'est pas réduite et la couverture des milieux naturels dans le paysage environnant demeure très bonne.
Milieux ouverts - Prairies agricoles	D'ici 2050, la superficie totale et l'importance relative des cultures pérennes sont accrues et l'occupation du territoire par la Sturnelle des prés s'améliore.
Milieux aquatiques	D'ici 2050, la naturalité des bassins versants n'est pas réduite, la naturalité des bandes riveraines s'améliore, et le nombre d'occurrences viables de la tortue des bois est maintenu.

* Par occurrence viable, on entend une occurrence dont la cote de qualité est A, B, ou C ou comprend un nombre d'individus $\geq$ à un seuil de viabilité déterminé.

Pressions

Avec plus de la moitié de la population du Québec qui réside dans les BTSL, l'intégrité écologique des milieux naturels qui subsistent est sous pression constante. Les menaces suivantes ont été évaluées comme étant élevées et moyennes pour l'ensemble des Basses-terres du Saint-Laurent (Tableaux 3 et 4). La méthode d'évaluation des menaces utilise trois niveaux d'évaluation : la portée, la gravité et l'irréversibilité des dommages sur la cible³. Il faut rappeler que les menaces évaluées sont toujours celles à venir et non

³ Méthodologie basée sur les instructions apparaissant dans le logiciel Miradi® et décrites dans : Jobin, B., L. Gratton, C. Boyer, L. Bouthillier et B. Tremblay. 2021. Rapport sur l'état de situation de huit espèces en situation précaire sur le territoire du Grand Montréal. Environnement et Changement climatique Canada, ministère des
11 Aperçu du plan de mise en œuvre de la conservation pour le lieu prioritaire des Basses-terres du Saint-Laurent

celles du passé. Celles-ci contribuent à des pertes nettes d'habitats pour la faune et la flore et à une réduction de leur intégrité écologique qui, combinées à d'autres facteurs, expliquent en grande partie pourquoi la majorité des espèces en péril se concentrent dans les BTSL.

Tableau 3. Évaluation des 10 menaces/pressions les plus importantes pour l'ensemble du territoire des BTSL

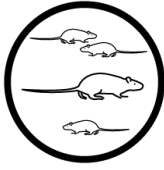
Menaces/ pressions	Icône	Cote		Menaces/ pressions	Icône	Cote
7.3 Autres modifications à l'écosystème		Élevé		1.1 Zones résidentielles et urbaines		Moyen
1.2 Zones commerciales et industrielles		Moyen		2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits non ligneux		Moyen
2.3 Élevage de bétail et de volailles		Moyen		3.2 Mines et carrières		Moyen
4.1 Routes et voies ferrées		Moyen		8.1 Plantes et animaux exotiques envahissants		Moyen
11.4 Changements dans le régime de précipitations et de l'hydrologie		Moyen		11.5 Tempêtes et vents violents		Moyen

Tableau 4. Synthèse du niveau de menace global pour les cibles de conservation dans les BTSL

Cible de conservation	Niveau de menace globale
Milieus forestiers	Élevé
Milieus humides	Élevé
Friches	Élevé
Milieus aquatiques	Élevé
Prairies agricoles	Moyen

Analyse de la situation

L'élaboration d'un modèle conceptuel qui présente les différents facteurs qui contribuent indirectement aux menaces les plus importantes ou qui influencent favorablement les cibles de conservation, est une avenue recommandée. Ce modèle aide à déterminer les points clés d'intervention autour desquels des stratégies de conservation devraient être élaborées pour espérer avoir le plus d'impact et atteindre les résultats souhaités.

L'élaboration d'un tel modèle conceptuel à l'échelle des BTSL peut s'avérer très complexe compte tenu de la diversité des contextes écologiques et des parties prenantes retrouvées dans ce vaste territoire et n'a pas été réalisée dans le cadre de l'Atlas des BTSL. Cependant, puisque de nombreux exercices de planification de la conservation ont été effectués à différentes échelles spatiales dans les BTSL et à la lumière des connaissances actuelles des enjeux de conservation, il a été possible d'identifier les principaux facteurs contribuant aux menaces les plus importantes qui peuvent affecter les habitats des espèces en péril terrestres dans les BTSL (Tableau 5). Ces facteurs (points clés d'intervention) peuvent être ajustés au fil du temps avec l'arrivée de nouvelles connaissances et d'enjeux de conservation émergents.

Tableau 5. Principaux facteurs contribuant aux menaces les plus importantes qui peuvent affecter les habitats des espèces en péril terrestres dans les BTSL

Menace ciblée	Facteur contribuant (point clé d'intervention)
1.1 Zones résidentielles et urbaines	• Planification de l'aménagement du territoire sans considération de la présence des habitats des espèces en péril • Absence de protection des milieux naturels
1.2 Zones commerciales et industrielles	• Planification de l'aménagement du territoire sans considération de la présence des habitats des espèces en péril • Absence de protection des milieux naturels
2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits non ligneux	• Demande accrue d'espaces pour l'agriculture • Demande des marchés pour des rendements agricoles élevés (grains, soya, foin de qualité) • Forte influence des fédérations agricoles • Pratiques agricoles inadéquates • Absence de programme de rétribution financière pour la mise en place de bonnes pratiques
2.3 Élevage de bétail et de volailles	• Élevage du bétail à l'intérieur durant toute l'année • Besoin de maximiser les pâturages existants (surpâturage)
3.2 Mines et carrières	• Gestion des sites sans considérations des espèces en péril • Surveillance inadéquate
4.1 Routes et voies ferrées	• Planification de l'aménagement du territoire sans considération de la présence des habitats des espèces en péril • Absence de protection des milieux naturels • Demande continue de résidences en milieu naturel • Absence de passages fauniques à des endroits critiques
7.3 Autres modifications à l'écosystème	• Demande accrue d'espaces pour l'agriculture ou la foresterie • Méconnaissance de l'importance des friches pour conserver la biodiversité • Non-respect des exigences réglementaires de la largeur des bandes riveraines en milieu agricole •
8.1 Plantes et animaux exotiques envahissants	• Connaissance partielle et contrôle insuffisant des Espèces exotiques envahissantes dans et à proximité des habitats des espèces en péril • Méthodes de contrôle inefficaces ou trop coûteuses
11.4 Changements dans le régime de précipitations et de l'hydrologie	• Suivi et gestion spécifique incomplets des habitats des espèces en péril • Gestion des niveaux d'eau sans considération de la présence des habitats des espèces en péril
11.5 Tempêtes et vents violents	• Suivi et gestion spécifique incomplets des habitats des espèces en péril

Stratégies clés

Les stratégies clés à mettre en place pour agir sur les facteurs qui affectent les espèces en péril terrestres dans les BTSL varient en fonction du contexte géographique et des

acteurs en place. Ainsi, puisqu'il existe des différences importantes au sein de ce vaste territoire, l'utilisation de stratégies à l'échelle de régions prioritaires a été préconisée.

Régions prioritaires

Le choix des régions prioritaires s'est fait principalement en fonction de :

- la localisation des espèces en péril et de leurs habitats (Figure 3);
- la présence d'organismes de conservation reconnus et déjà actifs sur le territoire et;
- l'existence de plans de conservation régionaux comprenant des stratégies de conservation pour les espèces en péril.

Ces critères ont permis d'identifier quatre régions prioritaires pour la conservation des espèces en péril terrestres soit : la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'aire naturelle de la vallée de l'Outaouais, l'aire naturelle de l'estuaire d'eau douce ainsi que la région administrative du Centre-du-Québec (Figure 4).

Chacune de ces régions possède un plan de conservation qui a été développé suivant la méthode des [*Standards ouverts pour la conservation*](#). Les cibles de conservation diffèrent d'un plan à l'autre, mais elles correspondent à celles de l'Atlas. Les principales menaces dans les plans sont également similaires aux 10 menaces ciblées dans l'Atlas des BTSL. Chaque plan possède ses stratégies clés et la mise en œuvre d'actions de conservation à l'échelle régionale qui en découle entraînera des répercussions bénéfiques sur les cibles de l'Atlas à l'échelle des BTSL. Le tableau 6 présente un résumé des plans régionaux, alors que l'Annexe 2 fournit plus de détails pour ceux-ci.

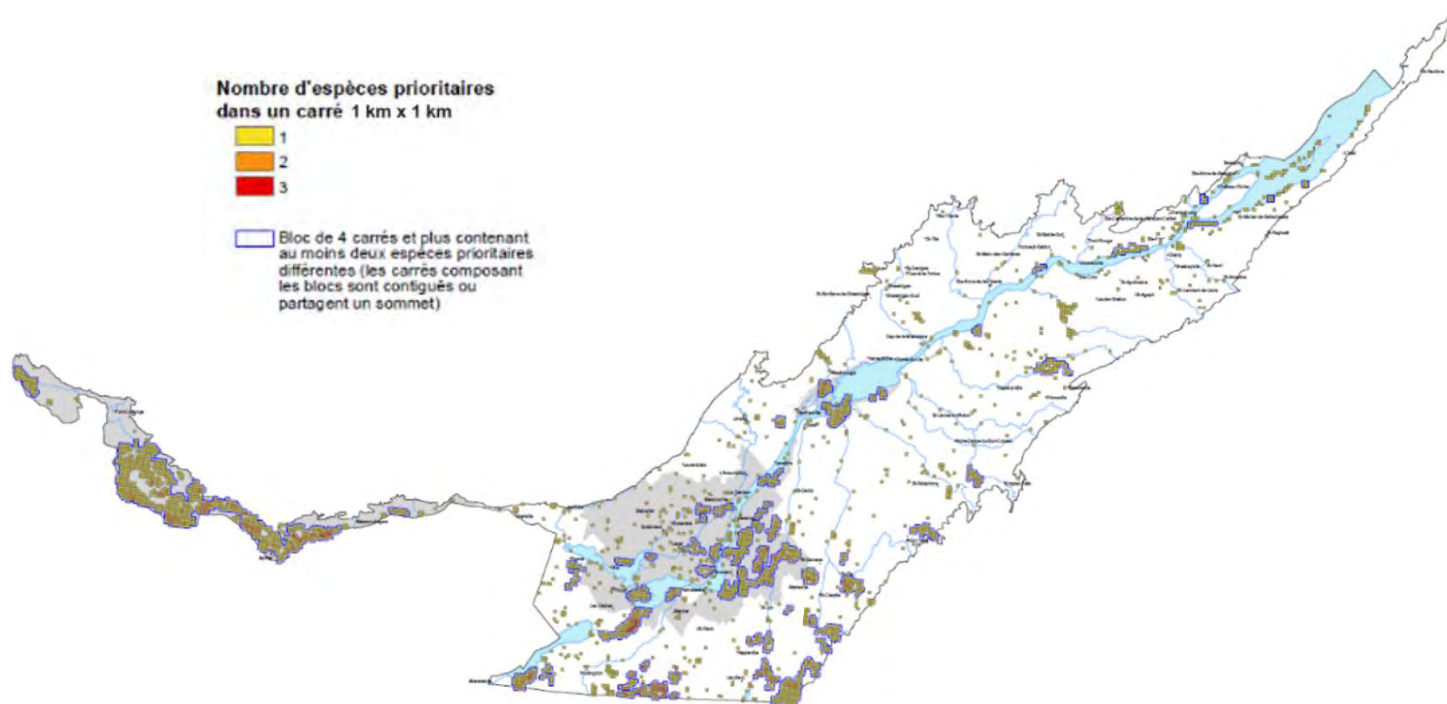


Figure 3. Richesse d'espèces en péril (occurrence ou observation retenue) au sein de carrés de 1 km x 1 km dans les BTSL (Source : SCF-QC 2019; données non publiées).

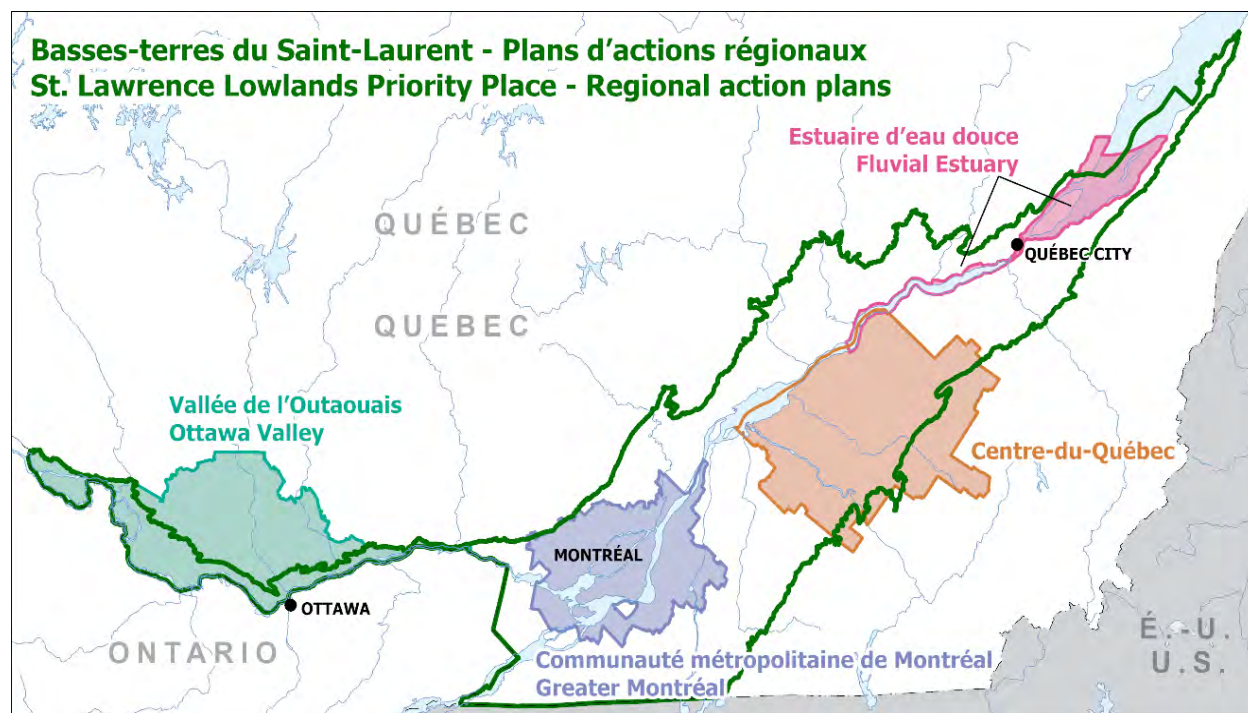


Figure 4. Territoire couvert par les plans d'action régionaux dans les BTSL.

Tableau 6. Description sommaire des plans d'action régionaux existants dans les BTSL

Région prioritaire	Organisation responsable	Cibles de conservation	Principales espèces en péril visées	Principales menaces visées	Stratégies clés
Communauté métropolitaine de Montréal	Service canadien de la faune	Les habitats essentiels d'espèces en péril terrestres	Rainette faux-grillon de l'Ouest; Tortue molle à épines; Petit Blongios; Carmantine d'Amérique; Ginseng à cinq folioles.	Urbanisation; Espèces exotiques envahissantes; Agriculture intensive; Réseau routier	• Planification, aménagement du territoire et réglementation • Protection et conservation des habitats essentiels • Aménagement et gestion de l'environnement en milieu agricole • Connectivité entre les milieux hydriques et humides • Contrôle des espèces exotiques envahissantes • Gestion des niveaux d'eau des grands tributaires • Gestion, restauration et suivi des occurrences et des habitats essentiels • Plan d'entretien des conduites de produits pétroliers et plan d'urgence en cas de déversements et bris
Aire naturelle de la vallée de l'Outaouais	Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN)	1) Tortues et couleuvres; 2) Écosystèmes calcicoles; 3) Habitats champêtres; 4) Milieux humides; 5) Habitat aquatiques et riverains; 6) Dunes et landes sablonneuses; 7) Mosaïque forestière	Petit Blongios; Bruant sauterelle; Sturnelle des prés; Goglu des prés; Tortue mouchetée; Tortue musquée; Paruline à ailes dorées; Ginseng à cinq folioles; Rainette faux-grillon de l'Ouest; Chiroptères	Espèces exotiques envahissantes; Développement résidentiel et commercial; Gestion de barrages; Exploitation forestière; Réseau routier	• Protection des terres • Gestion des habitats • Adaptation des pratiques agricoles • Support et développement des partenariats afin, entre autres, de mettre en œuvre les différentes actions de conservation identifiées dans ce plan • Acquisition de connaissance • Collaboration avec la SCCN de la région de l'Ontario • Financement d'activités de conservation • Planification de la conservation et l'engagement des communautés locales
Aire naturelle de l'estuaire d'eau douce	Société canadienne pour la conservation de la nature	1) Fleuve Saint-Laurent; 2) Milieux forestiers; 3) Milieux humides d'intérieur; 4) Milieux humides intertidaux; 5) Milieux ouverts; 6) Tributaires et eau peu profonde	Goglu des prés; Sturnelle des prés; Râle jaune; Petit Blongios; Gentiane de Victorin; Cicutaire de Victorin	Urbanisation; Espèces exotiques envahissantes; Infrastructures portuaires et ponts	• Protection légale des écosystèmes rares et des communautés représentatives • Planification de la conservation de l'aire naturelle • Gestion des espèces problématiques • Intendance des habitats dans les milieux ouverts • Restauration des rives et des milieux côtiers • Acquisition de connaissances visant l'amélioration des mesures de protection • Stratégie de mobilisation communautaire Note : Certaines actions de conservation ont été réalisées à l'extérieur des limites de l'Aire naturelle de l'estuaire d'eau douce.

Région prioritaire	Organisation responsable	Cibles de conservation	Principales espèces en péril visées	Principales menaces visées	Stratégies clés
Noyaux de l'Atlas des BTSL dans la région du Centre-du-Québec	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec	Noyaux de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation des BTSL qui superposent les habitats d'espèces en péril terrestres	Ginseng à cinq folioles; Noyer cendré; Carmantine d'Amérique; Tortue des bois; Petit Blongios	Agriculture intensive; Développement urbain; Exploitation forestière; Espèces exotiques envahissantes; Corridors de transport; Développement commercial et industriel; Pollution	• Gouvernance et responsabilisation des organismes • Protection • Utilisation durable • Gestion et restauration • Acquisition de connaissances sur les espèces en péril

* Une description détaillée des différents plans régionaux se retrouve à l'Annexe 2

Secteurs prioritaires

En plus des régions prioritaires, trois secteurs d'activité ont été considérés :

- Foresterie en terres privées
- Planification territoriale et aménagement
- Agriculture

Ces trois secteurs possèdent des enjeux communs aux différentes régions prioritaires des BTSL et peuvent être abordés de manière intégrée. Le développement et la mise en place de stratégies de conservation pour ces secteurs peut donc bénéficier à l'ensemble du lieu prioritaire des BTSL en plus de la mise en œuvre des plans régionaux.

Participation des communautés autochtones

Certaines communautés autochtones sont directement impliquées ou contribuent à la planification et/ou la mise en œuvre des plans régionaux de conservation :

- Le Bureau Environnement et terre d'Odanak et le Bureau Environnement et terre de Wôlinak participent à la mise en œuvre du Plan de de conservation des noyaux d'intérêt pour la biodiversité dans le Centre-du-Québec.
- La communauté de Kebaowek contribue à certains objectifs du Plan de conservation de l'Outaouais dans le cadre d'un projet.
- La communauté de Kahnawà:ke développe un plan de conservation pour son territoire qui se retrouve enclavé dans celui de la CMM, mais dont les actions pourront contribuer indirectement aux objectifs de cette région prioritaire.

Les Nations autochtones présentes dans les BTSL (Algonquins, Abénakis, Mohawks, Wendats, Atikamekw) réalisent aussi d'autres projets de conservation dans ce lieu prioritaire, notamment dans le cadre du Fonds autochtone pour les espèces en péril et de l'Initiative de partenariats autochtones. Ces actions contribuent à la conservation des habitats et des espèces dans les BTSL et donc, également aux objectifs de l'Atlas.

Les Premières Nations ont un rôle primordial à jouer dans la conservation et la protection de la biodiversité et du territoire. Une plus grande implication est essentielle pour mieux conserver les espèces en péril et leurs habitats. À ce sujet, une stratégie plus large d'engagement des communautés autochtones, par le biais d'un partenariat avec l'Institut des premières nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL), a été développé dans le cadre de l'Initiative de partenariats autochtones. En effet, l'IDDPNQL a travaillé avec les Premières Nations du Québec afin de documenter leurs priorités de conservation (espèces, habitats) et ce, dans le but de développer une collaboration plus étroite pour la conservation des espèces en péril avec le Service canadien de la faune.

Évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats

Les cibles de conservation sont propres à chaque plan régional et ainsi, leurs suivis devraient être réalisés dans le cadre de ces différents plans. Des changements dans l'état de ces différentes cibles de conservation devraient se répercuter dans l'état des cibles de conservation de l'Atlas, puisqu'ils en font partie. Des suivis et des analyses à l'échelle des BTSL seront nécessaires à plus long terme pour rendre compte des progrès dans l'atteinte des objectifs de conservation lié à l'Atlas d'ici 2050.

Annexe 1. Espèces en péril dans les Basses-terres du Saint-Laurent

Les espèces figurant dans la liste ci-dessous comprennent toutes les espèces en péril présentes dans le lieu prioritaire en date de la publication du document. Toutes les espèces répertoriées ne bénéficieront pas directement des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ce plan, qui est assujéti aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des compétences responsables et des organisations participantes.

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Statut de la loi sur les espèces menacées ou vulnérables
Arisème dragon	<i>Arisaema dracontium</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Aucun	Menacé
Aristide à rameaux basilaires	<i>Aristida basiramea</i>	Plantes vasculaires	EVD ⁴	EVD	Menacé
Aster à rameaux étalés	<i>Eurybia divaricata</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Menacé	Menacé
Bourdon à tache rousse	<i>Bombus affinis</i>	Arthropodes	EVD	EVD	Menacé
Bourdon américain	<i>Bombus pensylvanicus</i>	Arthropodes	Préoccupant	Préoccupant	s.o.
Bourdon terricole	<i>Bombus terricola</i>	Arthropodes	Préoccupant	Préoccupant	SDMV ⁵
Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est	<i>Ammodramus savannarum pratensis</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Menacé
Campagnol sylvestre	<i>Microtus pinetorum</i>	Mammifères	Préoccupant	Préoccupant	SDMV
Carex faux-lupulina	<i>Carex lupuliformis</i>	Plantes vasculaires	EVD	EVD	Menacé
Carmantine d'Amérique	<i>Justicia americana</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	Menacé
Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Mammifères	EVD	Aucun	SDMV
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	Mammifères	EVD	Aucun	SDMV
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	Mammifères	EVD	EVD	Menacé
Chauve-souris rousse de l'Est	<i>Lasiurus borealis</i>	Mammifères	EVD	Aucun	Vulnérable
Cicindèle verte des pinèdes	<i>Cicindela patruela</i>	Arthropodes	EVD	EVD	SDMV
Cicutaire de Victorin	<i>Cicuta maculata</i> var. <i>victorinii</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Préoccupant	Menacé
Coccinelle à bandes transverses	<i>Coccinella transversoguttata</i>	Arthropodes	Préoccupant	Préoccupant	s.o.

⁴ EVD : En voie de disparition

⁵ SDMV : Susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Statut de la loi sur les espèces menacées ou vulnérables
Coccinelle à neuf points	<i>Coccinella novemnotata</i>	Arthropodes	EVD	EVD	Menacé
Couleuvre mince, Population des Grands Lacs	<i>Thamnophis sauritus</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	SDMV
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Vulnérable
Engoulevent bois-pourri	<i>Antrostomus vociferus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	Vulnérable
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	SDMV
Frêne noir	<i>Fraxinus nigra</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Aucun	s.o.
Gentiane de Victorin	<i>Gentianopsis virgata subsp. victorinii</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Menacé	Menacé
Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	Plantes vasculaires	EVD	EVD	Menacé
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	Vulnérable
Gomphe riverain	<i>Stylurus amnicola</i>	Arthropodes	Préoccupant	Aucun	s.o.
Gomphe ventru	<i>Gomphus ventricosus</i>	Arthropodes	Préoccupant	EVD	SDMV
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	s.o.
Gros bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	s.o.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Oiseaux	Menacé	Préoccupant	SDMV
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	s.o.
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	s.o.
Leptoge des terrains inondés	<i>Leptogium rivulare</i>	Lichens	Préoccupant	Préoccupant	s.o.
Liparis à feuilles de lis	<i>Liparis liliifolia</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	SDMV
Loup de l'Est	<i>Canis lupus lycaon</i>	Mammifères	Menacé	Menacé	s.o.
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Menacé
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	Arthropodes	EVD	EVD	s.o.
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Vulnérable
Necture tacheté (Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	<i>Necturus maculosus</i>	Amphibiens	Préoccupant	Aucun	s.o.
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea L.</i>	Plantes vasculaires	EVD	EVD	Menacé
Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Menacé

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Statut de la loi sur les espèces menacées ou vulnérables
Paruline azurée	<i>Septophaga cerulea</i>	Oiseaux	EVD	EVD	Menacé
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	SDMV
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	Vulnérable
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Mammifères	EVD	EVD	Menacé
Phégoptère à hexagones	<i>Phegopteris hexagonoptera</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Aucun	Menacé
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Oiseaux	EVD	EVD	Menacé
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est	<i>Lanius ludovicianus</i>	Oiseaux	EVD	EVD	Menacé
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	s.o.
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	Mammifères	EVD	EVD	Menacé
Psithyre bohémien	<i>Bombus bohemicus</i>	Arthropodes	EVD	EVD	s.o.
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	SDMV
Rainette faux-grillon de l'ouest, population des Grands Lacs et Saint-Laurent et du Bouclier canadien	<i>Pseudacris triseriata</i>	Amphibiens	Menacé	Menacé	Menacé
Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Menacé
Renard gris	<i>Urocyon cinereoargenteus</i>	Mammifères	Menacé	Menacé	s.o.
Salamandre pourpre, Population des Adirondacks et des Appalaches	<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	Amphibiens	Menacé	Menacé	Vulnérable
Salamandre sombre des montagnes, population des Appalaches	<i>Desmognathus ochrophaeus</i>	Amphibiens	EVD	EVD	Menacé
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	s.o.
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Reptiles	Menacé	Menacé	Vulnérable
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Vulnérable
Tortue molle à épines	<i>Apalone spinifera</i>	Reptiles	EVD	EVD	Menacé
Tortue mouchetée, Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	<i>Emydoidea blandingii</i>	Reptiles	EVD	EVD	Menacé
Tortue musquée	<i>Sternotherus odoratus</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Menacé

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Statut de la loi sur les espèces menacées ou vulnérables
Tortue peinte de l'Est	<i>Chrysemys picta picta</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	s.o.
Tortue peinte du centre	<i>Chrysemys picta marginata</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	s.o.
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	s.o.
Trichostème fourchu	<i>Trichostema dichotomum</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Aucun	SDMV

Annexe 2. Détails des plans de conservation régionaux

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Organisation responsable

Service canadien de la Faune, région du Québec (SCF-QC)

Principaux partenaires dans la planification et la mise en œuvre

Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC), CMM, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Nature-Action Québec, Éco-Nature, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes, les fédérations régionales de l'UPA de la Montérégie, Outaouais-Laurentides et Lanaudière, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Agence forestière de la Montérégie, Agence des forêts privées de Lanaudière, autres partenaires locaux et experts.

Il importe également de mentionner qu'il existe un territoire autochtone enclavé au sein de la CMM, celui de Kahnawá:ke. Une collaboration est en cours avec la communauté Mohawk afin d'élaborer un plan de conservation des milieux naturels dans ce territoire suivant la démarche des Standards pour la conservation. Leurs actions pourront contribuer indirectement aux objectifs de cette région prioritaire.

Portée du projet

Limites administratives de la communauté métropolitaine de Montréal qui regroupe 12 municipalités régionales de comté (MRC), 2 agglomérations et 82 municipalités où habitent environ 4 millions de personnes sur un territoire de plus de 4 370 km².

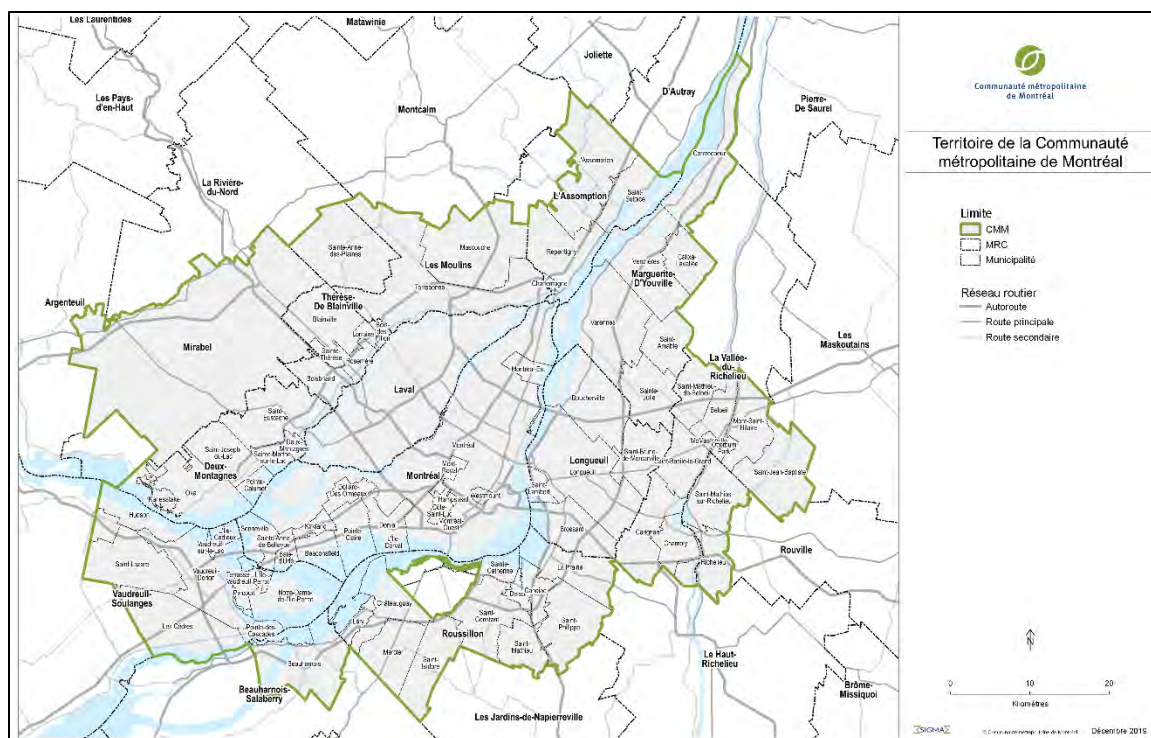


Figure 5. Territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

Occupation du sol

Les milieux urbains et agricoles couvrent respectivement 32% et 31% du territoire, suivis des milieux boisés (14%), des zones en eau libre (11%), des friches (6%) et des milieux humides (5%). Les milieux agricoles sont couverts en majorité (81%) de cultures annuelles (maïs, soya, céréales) alors que les cultures pérennes (fourrages, pâturages) ne couvrent que 16% du territoire cultivé.

Principales cibles de conservation

Les habitats essentiels de sept espèces terrestres en péril présentes sur le territoire de la CMM : 1) Carex faux-lupulina (*Carex lupuliformis*); 2) Carmantine d'Amérique (*Justicia americana*); 3) Ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*); 4) Liparis à feuilles de lis (*Liparis liliifolia*); 5) Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*); 6) Rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*) et; 7) Tortue-molle à épines (*Apalone spinifera*).

Principales menaces

Les espèces exotiques envahissantes constitue la principale menace à l'intégrité des cibles de conservation. Suivent ensuite la destruction des milieux naturels due à l'urbanisation et à la conversion des terres en milieux agricoles, ainsi que le développement du réseau routier qui augmente la mortalité locale et restreint les déplacements des individus.

Stratégies de conservation

Huit stratégies de conservation ont été élaborées :

- Planification, aménagement du territoire et réglementation
- Protection et conservation des habitats essentiels
- Aménagement et gestion de l'environnement en milieu agricole
- Connectivité entre les milieux hydriques et humides
- Contrôle des espèces exotiques envahissantes
- Gestion des niveaux d'eau des grands tributaires
- Gestion, restauration et suivi des occurrences et des habitats essentiels
- Plan d'entretien des conduites de produits pétroliers et plan d'urgence en cas de déversements et bris

Remarque

Le plan d'action et les stratégies de conservation qui ont été élaborées en vue de conserver les habitats essentiels des espèces en péril présentes sur le territoire de la CMM sont basés sur le [rapport sur l'état de situation de huit espèces en situation précaire sur le territoire du Grand Montréal](#)⁶. Une version anglaise de ce rapport est disponible sur demande auprès d'ECCC (enviroinfo@ec.gc.ca). Bien que le plan vise des cibles en particulier, les actions identifiées pourraient bénéficier à d'autres espèces qui n'ont pas d'habitat essentiel désigné ou qui ont obtenu un statut d'espèce en péril depuis la parution de ce rapport. Le plan d'action n'a pas encore été publié, mais il est disponible sur demande auprès d'ECCC.

Aire naturelle de la Vallée de l'Outaouais

Organisation responsable

Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN)

Principaux partenaires dans la planification et la mise en œuvre

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, Société des établissements de plein air du Québec, Commission de la capitale nationale, la fédération régionale de l'UPA de l'Outaouais-Laurentides, Club des ornithologues de l'Outaouais, consultants, experts et autres partenaires.

⁶ Jobin, B., L. Gratton, C. Boyer, L. Bouthillier et B. Tremblay. 2021. Rapport sur l'état de situation de huit espèces en situation précaire sur le territoire du Grand Montréal. Environnement et Changement climatique Canada, ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Communauté métropolitaine de Montréal. Québec, 40 p. et annexes.

Portée du projet

L'aire naturelle occupe 5 704 km² incluse dans la région administrative de l'Outaouais, et dans les municipalités régionales de comté (MRC) de Pontiac, des Collines-de l'Outaouais et de Papineau. L'occupation du territoire varie entre des zones urbaines au développement résidentiel périurbain en passant par les terres agricoles, les zones industrielles, les parcs, les aires de conservation et les sites récréatifs et touristiques. Les terres privées représentent 74,4% du territoire alors que les terres provinciales et fédérales occupent respectivement 19,2% et 6,4%.

Occupation du sol

Type de couverture terrestre	Superficie (ha)	Proportion de l'aire naturelle
Eau profonde	53 462	9,4%
Friche / arbustif	14 285	2,5%
Milieu agricole	83 221	14,6%
Milieu anthropique	29 300	5,1%
Milieu boisé	330 666	58,0%
Milieu humide	57 849	10,1%
Sol nu	1 619	0,3%
Superficie totale de l'aire naturelle (ha)	570 403	100,0%

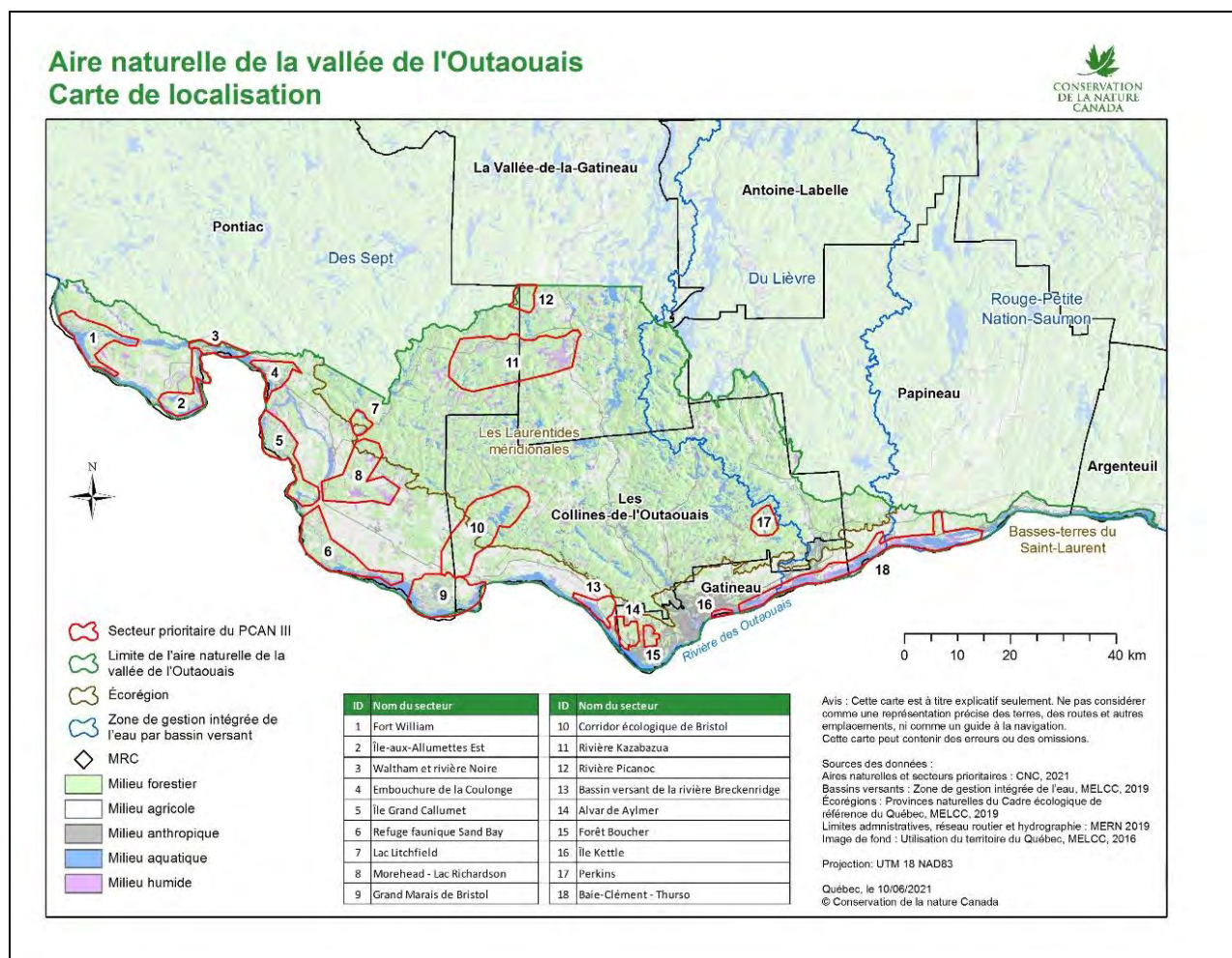


Figure 6. Aire naturelle de la Vallée de l'Outaouais - Carte de localisation

Cibles de conservation

Les cibles de conservation s'articulent autour des sept composantes suivantes : 1) les tortues et couleuvres, 2) les écosystèmes calcicoles, 3) les habitats champêtres, 4) les milieux humides, 5) les habitat aquatiques et riverains, 6) les dunes et landes sablonneuses et 7) la mosaïque forestière.

Principales menaces

Le développement résidentiel et commercial, les espèces exotiques envahissantes, la gestion des barrages sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, le développement et l'utilisation des routes, ainsi que l'exploitation forestière constituent les principales menaces. D'autres menaces de moindre envergure, dont les activités agricoles (pratiques et intensification) ont également été identifiées. L'indice global de menaces sur l'aire naturelle est considéré « Élevé ».

Stratégies de conservation

Ce plan d'action vise différentes stratégies de conservation dont plusieurs touchent directement les espèces en péril :

- Protection des terres
- Gestion des habitats
- Adaptation des pratiques agricoles
- Support et développement des partenariats afin, entre autres, de mettre en œuvre les différentes actions de conservation identifiées dans ce plan
- Acquisition de connaissances
- Collaboration avec la SCCN de la région de l'Ontario
- Financement d'activités de conservation
- Planification de la conservation et l'engagement des communautés locales.

Remarque

SCCN collabore également avec différentes communautés autochtones (Kitigan Zibi, Kebaowek), afin de protéger et conserver des territoires dans l'aire visé par ce plan. Le plan de conservation de l'aire naturelle de la vallée de l'Outaouais et les stratégies de conservation n'ont pas été publiés. Pour plus d'informations, le lecteur est invité à communiquer avec la Société canadienne pour la conservation de la nature (quebec@conservationdelanature.ca).

Aire naturelle de l'estuaire d'eau douce

Organisation responsable

Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN)

Principaux partenaires dans la planification et la mise en œuvre

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Les Deux Rives/Table de concertation régional (TCR) de l'estuaire fluvial, Capitale-Nature, Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier, Bureau d'écologie appliquée, Fondation de la Faune du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, autres experts.

Portée du projet

L'aire naturelle de l'estuaire d'eau douce couvre une superficie de 5 797 km² incluant la zone intertidale, les terres continentales riveraines et insulaires mais excluant l'eau du fleuve Saint-Laurent. Située de part et d'autre de ce majestueux cours d'eau, elle s'étend d'environ une vingtaine de kilomètres à l'est de l'embouchure du lac Saint-Pierre jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Joachim. Elle comprend 43 municipalités, six territoires non-organisés le tout regroupé dans 12 MRC. Toutefois ce plan de

conservation n'inclut pas les agglomérations urbaines de Québec et de Lévis. 86 % de la superficie de cette aire naturelle est de tenure privée. Elle compte une population de 126 479 personnes.

Ce projet vise à solliciter l'engagement de propriétaires dans la mise en œuvre de mesures de conservation sur leurs propriétés et/ou à introduire des pratiques de gestion optimales sur celles-ci en lien avec les besoins en habitats des espèces en péril.

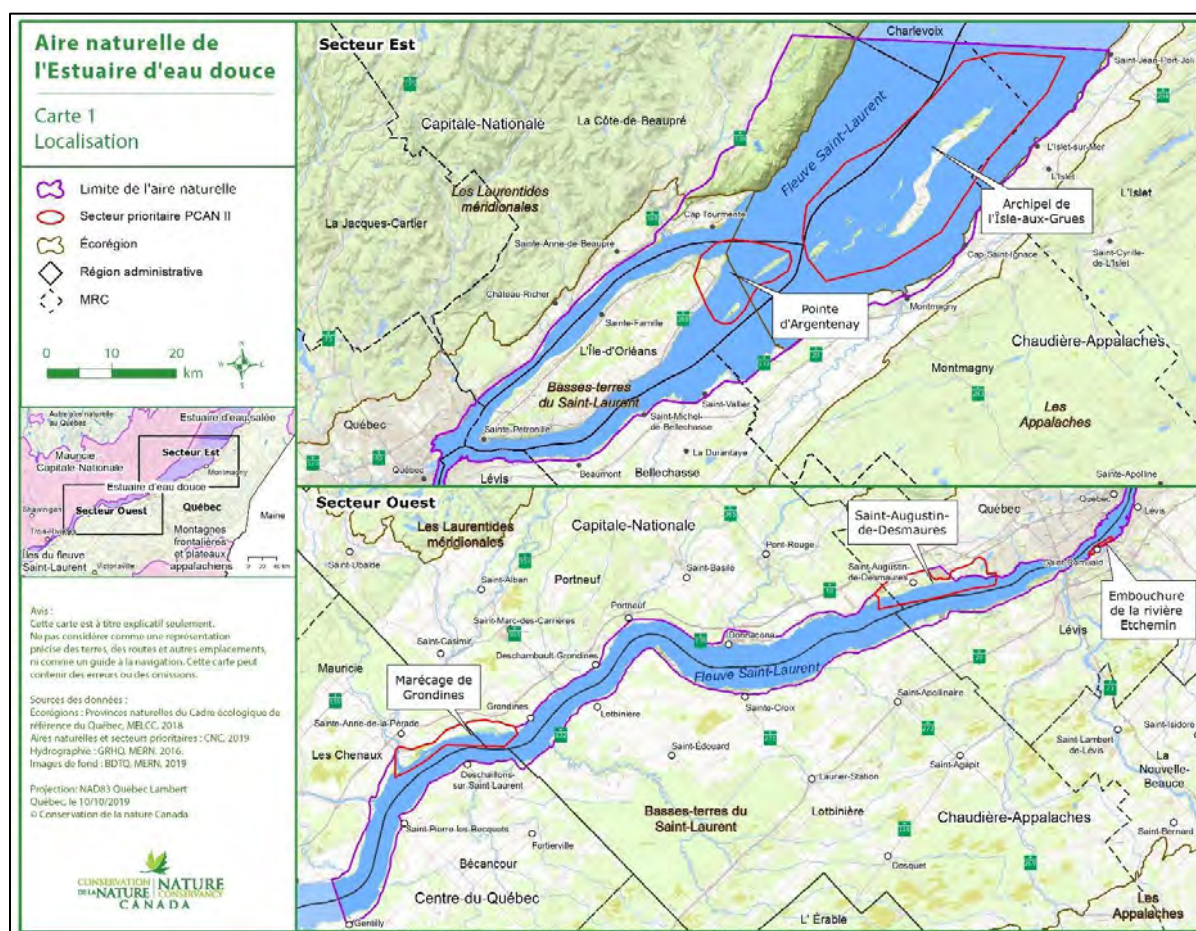


Figure 7. Aire naturelle de l'estuaire d'eau douce

** Certaines actions de conservation ont été réalisées à l'extérieur des limites de l'Aire naturelle de l'estuaire d'eau douce.*

Occupation du sol

Les milieux forestiers dominent avec 32,5 % de la superficie de cette aire naturelle. Les milieux humides et agricoles suivent de près avec 26 % et 25 % du territoire. Le reste du territoire est partagé entre le milieu urbain (11 %), les milieux ouverts (friches / arbustes) (4 %), les sols à nu (1 %) et le milieu aquatique d'intérieur (0,5 %).

Cibles de conservation

Les cibles de conservation s'articulent autour de quatre composantes : 1) le fleuve Saint-Laurent; 2) les milieux forestiers; 3) les milieux humides d'intérieur; 4) les milieux humides intertidaux; 5) les milieux ouverts et; 6) les tributaires et eau peu profonde.

Principales menaces

L'urbanisation des terres constitue la principale menace à l'intégrité des cibles de conservation. Suivent ensuite les espèces exotiques envahissantes, le développement d'infrastructures portuaires et de ponts, et les rejets d'eaux usées. Dix autres menaces aux conséquences moindres ont également été cernées. L'indice global de menaces sur l'aire naturelle est considéré Moyen.

Stratégies de conservation

Sept stratégies de conservation ont été élaborées :

- Protection légale des écosystèmes rares et des communautés représentatives
- Planification de la conservation de l'aire naturelle
- Gestion des espèces problématiques
- Intendance des habitats dans les milieux ouverts
- Restauration des rives et des milieux côtiers
- Acquisition de connaissances visant l'amélioration des mesures de protection
- Stratégie de mobilisation communautaire

Remarque

Le plan d'action, et les stratégies de conservation qui ont été élaborées en vue de conserver les cibles de conservation identifiées dans l'estuaire d'eau douce, n'a pas été publié. Pour plus d'informations, le lecteur est invité à communiquer avec la Société canadienne pour la conservation de la nature (quebec@conservationdelanature.ca).

Région administrative du Centre-du-Québec

Organisation responsable

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

Principaux partenaires dans la planification et la mise en œuvre

Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC); Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR); Habitat; Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune (GARAF); Société ornithologique du Centre-du-Québec; ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ); Fondation de la faune du Québec; Waste Management; Les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec participants; ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les

changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP); Le Bureau Environnement et terre d'Odanak ; Le Bureau Environnement et terre de Wôlinak; Bureau d'écologie appliqué; les MRC et municipalités participantes; Nature-Avenir; Hydro-Québec; Agence forestière des Bois-Francs; Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec; Moulin Michel; Fonds mondial pour la nature; Comité ZIP les Deux Rives; Réseau de milieux naturels protégés; Fédération des chambres de commerce du Québec; propriétaires participants.

Portée du projet

Le projet a pour territoire la région administrative du Centre-du-Québec. Cette région se divise en cinq MRC : Arthabaska, Bécancour, Drummond, L'Érable et Nicolet-Yamaska. Elle regroupe 79 municipalités en plus de deux réserves autochtones Abénakis : Odanak, dans la MRC de Nicolet-Yamaska et Wôlinak dans celle de Bécancour. La région couvre une superficie totale de 7 262 km² pour une population de plus de 251 000 personnes. Environ 34,3% de la population est rurale.

La portée de ce projet est la conservation des territoires d'intérêt dans les Basses-terres du Saint-Laurent. Plus spécifiquement, la portée du projet est 21 noyaux répartis à travers le Centre-du-Québec, dont 16 situés dans la région des Basses-Terres du Saint-Laurent. Ces noyaux ont été sélectionnés par le CRECQ selon les résultats de l'analyse de mosaïques d'écosystèmes de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent jumelé à la présence d'une ou plusieurs espèces en péril. Les 21 noyaux couvrent environ 83 000 ha de superficie au Centre-du-Québec.

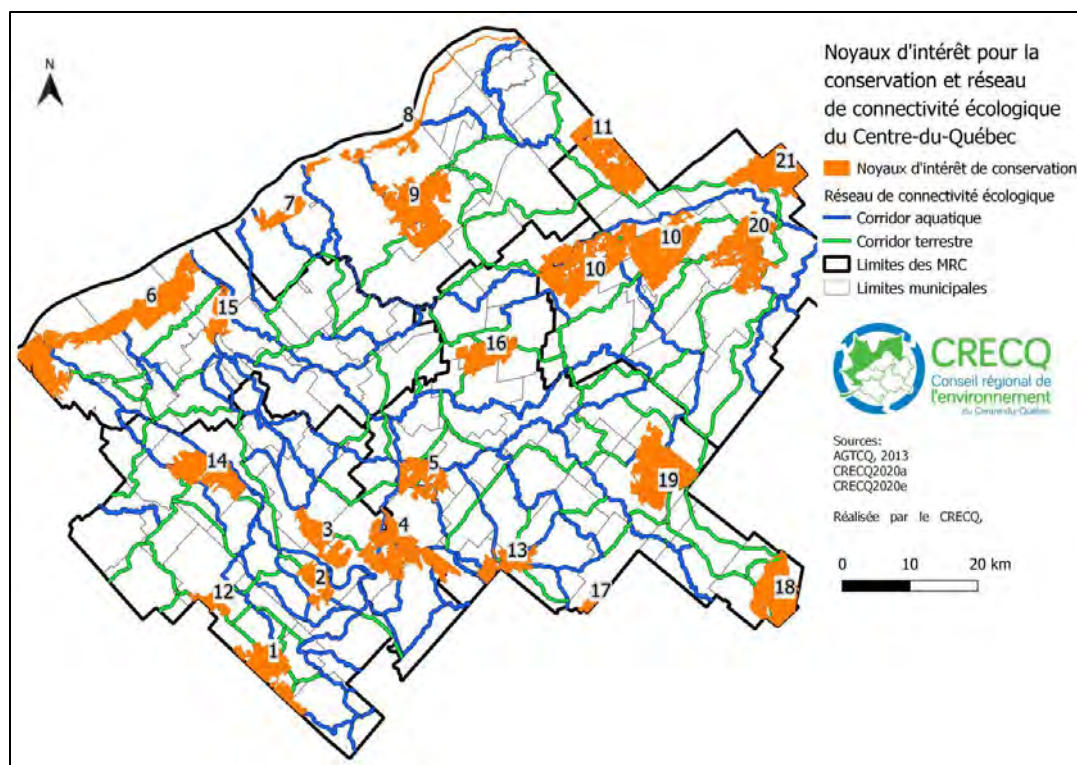


Figure 8. Noyaux d'intérêt pour la conservation et réseau de connectivité écologique du Centre-du-Québec. (Source: Blais et Poisson, 2021)

Occupation du sol

Le Centre-du-Québec se caractérise par une dynamique agricole et forestière. Le territoire est couvert à 46 % de forêts, 12 % de milieux humides, 39 % de terres agricoles et 10 158 km de cours d'eau. La proportion du territoire en zone verte, soit le territoire protégé où les usages autorisés doivent être reliés à l'agriculture, représente 93 %. Aussi 93 % des terres sont de tenure privée.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les milieux naturels au sein du noyau d'intérêt. Ces milieux comprennent les complexes de milieux humides, les fragments forestiers, les milieux ouverts ainsi que les unités écologiques aquatiques.

Principales menaces

Pour l'ensemble des noyaux et pour les différents types de milieux naturels, les menaces sont variées et nombreuses : les activités agricoles (y compris l'exploitation de cannebergières), l'exploitation forestière non durable, les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques, les corridors de transports et de services, le développement résidentiel et commercial (y compris les zones fortement industrialisées), et la pollution provenant des effluents agricoles, forestiers et des milieux anthropisés.

Menaces les plus intenses pour les fragments forestiers	Exploitations forestières non durable, changements climatiques, développement urbain, agriculture
Menaces les plus intenses pour les milieux humides	Agriculture/cannebergières, pollution, espèces exotiques envahissantes, corridors de transports et de services
Menaces les plus intenses pour les milieux ouverts	Agriculture, corridors de transports et de services, zones commerciales et industrielles

Source : Blais and Poisson 2021

Stratégies de conservation

Cinq stratégies de conservation ont été développées afin d'atteindre les buts du plan d'action :

- Gouvernance et responsabilisation des organismes
- Protection
- Utilisation durable
- Gestion et restauration
- Acquisition de connaissances sur les espèces en péril

Remarque

Chacune des stratégies précise des objectifs clairs pour l'ensemble d'actions spécifiques et complémentaires qui devront être entreprises, tant au niveau du renforcement de l'aménagement du territoire en faveur de la conservation, de la protection, l'utilisation durable et la restauration d'habitats que de l'éducation et la sensibilisation. Une version complète du plan de conservation est disponible sur Internet en français (https://crecq.qc.ca/wp/wp-content/uploads/2022/09/Noyaux-dinteret-de-conservation_CRECQ-1.pdf). Pour plus d'informations, le lecteur est invité à communiquer avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (<https://crecq.qc.ca/nous-joindre/>).